

13.01.2022 - 14:45 Uhr

## **L'initiative populaire pour l'interdiction de l'expérimentation animale et humaine est une menace pour les soins en Suisse**

Bern (ots) -

**L'initiative populaire fédérale Oui à l'interdiction de l'expérimentation animale et humaine vise à interdire les expériences sur les animaux ainsi que l'importation de produits testés sur des animaux. H+ Les Hôpitaux de Suisse recommande le rejet de cette initiative car, si elle est acceptée par le peuple, les soins de santé en Suisse en pâtiront. La population n'aurait plus accès aux nouveaux médicaments et thérapies. À l'avenir, les soins médicaux de qualité ne pourraient plus être garantis à tous les patients. Il faut donc refuser ce texte.**

H+ Les Hôpitaux de Suisse, dont les membres participent à la recherche universitaire et clinique, rejette l'initiative Oui à l'interdiction de l'expérimentation animale et humaine. L'ambition des hôpitaux et des cliniques consiste à prodiguer les meilleurs soins possibles à la population. Si l'initiative est acceptée, la médecine en Suisse ne pourra plus progresser et les patient-e-s seront préférentiels par rapport à l'étranger. L'initiative met en péril les soins de qualité qui sont délivrés de manière responsable en Suisse. Elle doit en conséquence être rejetée.

Les premières personnes concernées seraient celles souffrant de maladies graves et chroniques, ainsi que celles atteintes de maladies rares, qui sont totalement dépendantes de meilleures méthodes de traitement médical. L'initiative souhaite bannir le commerce, l'importation et l'exportation de tous les produits nouveaux ou améliorés développés en Suisse ou à l'étranger et ayant fait l'objet de tests sur les animaux ou d'études cliniques impliquant des patientes, telles qu'elles sont requises actuellement. Cela signifierait que de nombreux médicaments, traitements et méthodes diagnostiques efficaces et bien établis ne pourraient plus être utilisés en Suisse. La population ne pourrait donc plus avoir recours à des traitements à la pointe des connaissances médicales actuelles, ce qui entraînerait une grande souffrance et mettrait des vies en danger.

L'interdiction d'importation concernerait également des médicaments autorisés depuis long-temps, si leur principe actif devait faire l'objet de nouvelles recherches, par exemple en vue du traitement d'autres maladies que celles déjà prévues. Des produits très courants pourraient être touchés.

### **La Suisse dispose d'une bonne législation et pratique une recherche responsable**

La Suisse dispose d'un arsenal législatif complet permettant de garantir une recherche médicale responsable. La législation suisse en matière d'expérimentation animale est l'une des plus strictes au monde. Le principe des 3R (Replace, Reduce, Refine) figurant dans la loi exige que les expériences sur les animaux soient autorisées uniquement s'il n'existe aucune méthode alternative, que le nombre d'animaux de laboratoire soit limité au strict minimum et que les méthodes d'expérimentation et les conditions de détention soient les moins contraignantes possibles pour les animaux.

La loi fédérale relative à la recherche sur l'être humain (LHR) régit de façon exhaustive les études cliniques en Suisse. Toute étude clinique à laquelle participent des patient-e-s doit être autorisée par une commission d'éthique. La mise en oeuvre des dispositions légales est supervisée par Swissmedic qui réalise des inspections en qualité d'organe de contrôle. Nous disposons donc d'un système très bien organisé qui garantit le respect des dispositions strictes.

Contact:

Anne-Geneviève Bütikofer, directrice  
Tél.: 031 335 11 63  
E-mail: [medien@hplus.ch](mailto:medien@hplus.ch)

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100062172/100883911> abgerufen werden.